Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_05-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS DE COMBOURG (SICSC)
Rue de la Mairie
35270 COMBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, **le 22 avril à 19 H 30**, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Centre de Secours de Combourg (SICSC), légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du Centre de Secours de Combourg, sous la présidence de Monsieur Joël LE BESCO, Président, sauf pour la question n°26-05 où Monsieur Olivier BERNARD a assuré la présidence (vote du CFU).

Nombre de délégués présents : 09
Date de la convocation : 09 avril 2026

Présents :
Commune de **Bonnemain** : absent excusé - Commune de **Combourg** : M. Joël LE BESCO - Commune de **Cuguen** : absente - Commune de **Dingé** - Mme Hélène BOUNIOL- Commune de **La Chapelle aux Filtzméens** :M Benoît VIARD - Commune de **Lanrigan** : M. Marc HAMON - Commune de **Lourmais** : M. Cédric BESNARD - Commune de **Meillac** : M. Eric GORON - Commune de **Mesnil Roc'h** : M. Roland GORON - Commune de **Saint Léger des Prés** : M.Olivier BERNARD – Commune de **Trémeheuc** : M. Yannick VEILLON

Participaient également à la réunion :
Mme Sophie BEZANÇON, Secrétaire du Syndicat
M. Jean-Luc LEGRAND – délégué suppléant – Commune de COMBOURG
M. Steven GERNIGON – nouveau délégué titulaire élu - Commune de CUGUEN
Mme Karine LEMUR – déléguée suppléante – Commune de LANRIGAN

Secrétaire de Séance : Mme Hélène BOUNIOL
Président de Séance : M Olivier BERNARD prend la présidence pour le vote du CFU

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_05-DE

26-05) REVERSEMENT DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES – 2024-2025
Rapporteur : M Joël LE BESCO, Président du SICSC

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2025, le Président fera remarquer aux membres du Comité Syndical que la situation financière permet de restituer à chaque commune la participation de 1 € par habitant, versée en 2024 et en 2025.

Ce reversement pourrait s'opérer de la façon suivante :

COMMUNES	2024	2025	TOTAL 2024-2025
Bonnemain	1 552	1 558	3110
Combourg	6 326	6 447	12 773
La Chapelle aux F.	844	847	1 691
Cuguen	842	842	16 84
Dingé	1 704	1 718	3 422
Lanhélin			
Lanrigan	154	146	300
Lourmais	336	342	678
Meillac	1 978	1 996	3 974
St léger des Prés	306	305	611
St Pierre de Plesguen			
Trémeheuc	360	361	721
Mesnil Roc'h	4 073	4 105	8 178
TOTAL/ANNEE	**18 475 €**	**18 667 €**	**37 142 €**

Il sera néanmoins proposé, compte tenu de l'indexation de l'emprunt de 2 000 000 euros contracté pour cette opération, de maintenir cette participation décidée par délibération du Comité Syndical n° 05-08 du 16 mars 2005.

Soumis au vote, le reversement des participations des communes selon le tableau ci-dessus, est **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
H BOUNIOL,

Le Président,
J. LE BESCO